



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION - VENTE

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Pourcentage appliqué sur le prix de vente frais d'agence inclus (TTC) - Principe de non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Immeuble bâti, terrain à bâtir, parts de société, fonds de commerce :

	Mandat SIMPLE	Mandat EXCLUSIF
> 499.999 €	5 % TTC	4 % TTC
De 300.000 € à 499.999 €	6 % TTC	5 % TTC
De 100.000 € à 299.999 €	7 % TTC	6 % TTC
< 100.000 €	8 % TTC	7 % TTC
Forfait minimum 4.000 € TTC		

Terrain agricole :

8 % TTC du prix de vente - forfait minimum 400 € TTC

Avis de valeur :

Forfait de 200 € TTC pour 1 maison d'habitation et ses dépendances - Devis dans les autres cas

Gratuit en cas de mise en vente avec mandat confié à l'agence sous maximum 2 mois - Forfait de 200 € TTC seront facturés au vendeur en cas de dépassement du délai susvisé

LOCATION

Baux d'habitation : honoraires plafonnés à 1 mois de loyer hors charges pour le Bailleur et pour le Locataire

Détail de nos honoraires	A charge du BAILLEUR	A charge du LOCATAIRE
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC le m ² de surface habitable	8 € TTC le m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3 € TTC le m ² de surface habitable	3 € TTC le m ² de surface habitable
Entremise et négociation	30 € TTC (forfait)	/

Commerces :

Baux commerciaux et professionnels :	10 % TTC du loyer annuel	10 % TTC du loyer annuel
--------------------------------------	--------------------------	--------------------------